ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

débits de boissons

Question écrite n° 91889

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la réglementation concernant les débits de boisson. Pour une demande de création ou de mutation, plusieurs acteurs sont sollicités : les mairies, les préfectures, les CCI, les parquets, les douanes. Il souhaiterait que le ministre précise les règles applicables en cas de demande d'ouverture, de mutation et de péremption, et indique quelle autorité administrative est *in fine* compétente.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91889
Rubrique : Hôtellerie et restauration
Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 décembre 2015, page 72
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)